



# ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature  
Promotion du sport  
Monsieur Benjamin GOMBERT  
Conseiller municipal délégué

N° AG 2024-0940

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,

Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-096 du 28 avril 2022 portant remplacement de Monsieur Arnaud COMBET, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire démissionnaire et actant le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-097 du 28 avril 2022 portant élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Vu le procès verbal des opérations de vote et la délibération n° DEL2022-100 du 28 avril 2022 définissant l'ordre des adjoints au Maire et portant élection de Monsieur Olivier NICOLAS, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Vu la délibération n°DEL2024-057 du conseil municipal du 24 juin 2024 modifiant le nombre de postes d'adjoints,

Considérant la modification du tableau du conseil municipal et en conséquence l'ordre du rang d'adjoint de Monsieur Olivier NICOLAS, remplaçant de Monsieur Benjamin GOMBERT en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué, dans le domaine de la Promotion du sport,

## Arrête

### **Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature**

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué.

### **Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction**

Délégation permanente de fonction est donnée à Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué, dans les domaines de compétences suivants :

- Evénements sportifs
- Développement du sport
- Sport scolaire
- Sport santé

### **Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature**

La délégation permanente de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation permanente de signature par Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué, de tous les actes suivants : tous documents, courriers, accusés de réception, certificats, attestations, déclarations, convocations, notifications, invitations, demandes de pièces complémentaires, comptes rendus, procès verbaux, conventions, contrats, et tous actes administratifs et pièces relatifs à cette délégation de fonction.

### **Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation**

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué. Elle est révocable à tout moment.

Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

La signature de Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Benjamin GOMBERT

Conseiller municipal délégué

Chargé de la Promotion du sport

**Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin GOMBERT, Conseiller municipal délégué, délégation est donnée à Monsieur Olivier NICOLAS, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Monsieur Olivier NICOLAS, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Olivier NICOLAS

7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Article 6 - Abrogation**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté AG 2022/0529 du 3 mai 2022.

**Article 7 - Conditions d'exécution**

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

**Article 8 - Recours**

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 11 juillet 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 25 juillet 2024

Notifié le 28 août 2024

Publié le 5 septembre 2024

Le Maire,  
Signé : Christian TEYSSÉDRE  
Acte dématérialisé

**Notification :**

Monsieur Benjamin GOMBERT

Conseiller municipal délégué

Le 28 août 2024

Monsieur Olivier NICOLAS,

7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le 28 août 2024

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation permanente de fonction et de signature Promotion du sport  
Monsieur Benjamin GOMBERT Conseiller municipal délégué

.....  
Date de décision: 11/07/2024

Date de réception de l'accusé 25/07/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : ARAG20240940

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20240711-ARAG20240940-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 5 .5 .1

Institutions et vie politique

Delegation de signature

adjoints et conseillers délégués (permanente)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : AG 2024-0940 Benjamin GOMBERT conseiller municipal délégué.pdf ( 99\_AR-012-211202023-20240711-ARAG20240940-AR-1-1\_1.pdf )